



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Examen

Question écrite n° 1862

Texte de la question

M Alain Rodet attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la situation de nombreux jeunes qui rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés pour avoir le droit de satisfaire aux obligations de l'examen du permis de conduire compte tenu de l'insuffisance des personnels chargés de ces contrôles durant la période estivale. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour diminuer les délais de convocation des candidats à ces examens.

Texte de la réponse

Reponse. - Chaque année, afin de faire face à la charge des examens pendant les mois de juillet et août, le service des examens du permis de conduire élabore, pour l'ensemble du territoire, un plan d'emploi des inspecteurs pour que soit maintenu pendant cette période sensible un niveau de service compatible avec les demandes de candidatures normalement prévisibles. Afin d'augmenter la capacité de travail du service pendant ces deux mois d'été, tous les moyens disponibles en personnels techniques ont été consacrés à l'activité des examens à l'exclusion d'autres tâches. De plus, 8 000 examens supplémentaires ont été programmés. Dans ce cadre, l'ensemble des moyens mis en œuvre par les mois de juillet et août 1988 a permis d'accorder aux auto-écoles de France respectivement 130 122 et 126 549 places d'examen ; ces attributions qui, par rapport à la capacité de travail moyenne mensuelle du service (169 910 places), en période normale, correspondent à des niveaux de satisfaction de 77 p 100 et 74 p 100, doivent être considérées, si l'on se réfère à la période en cause, comme satisfaisantes. Ces chiffres montrent que la situation des examens pendant la période estivale a été globalement bien maîtrisée sur l'ensemble du territoire. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement reste attentif à la situation des examens du permis de conduire, situation qui ne devrait pas manquer de s'améliorer au cours des prochains mois grâce aux quarante-trois inspecteurs qui viennent d'être recrutés.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1862

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2393